

COMMUNIQUÉ
11 septembre 2014

LOGEMENTS FOYERS : L'AD-PA MITIGÉE

Dans le cadre de la loi vieillissement, l'Assemblée Nationale vient d'adopter en première lecture les dispositions concernant les Logements-Foyers désormais nommés Résidences Autonomie.

L'AD-PA est ravie de la reconnaissance de l'importance de ces structures et de la possibilité qu'elles accèdent à des financements pour leur rénovation.

Pour autant, l'association regrette l'adoption de « prestations minimales » qui est inquiétante : en effet ce dispositif (en contrepartie d'un forfait autonomie sous dimensionné financièrement) va accroître les obligations des structures sans qu'elles ne disposent des moyens d'y répondre ; on rapproche ainsi les Résidences Autonomie des Maisons de Retraites (ehpad) dans le système fou « normes bureaucratiques irréalisables / moyens financiers insuffisants ».

Au contraire, l'AD-PA considère que le mode de vie des résidents doit se rapprocher des attentes des Français, c'est-à-dire celui d'un vrai domicile (comme les résidences services).

Compte tenu de l'attachement des Français (largement rappelé par tous les députés) pour la logique du domicile, l'AD-PA considère que les Logements-Foyers et les Maisons de Retraite doivent se rapprocher du domicile et non l'inverse.

Pour les mêmes raisons, l'AD-PA est opposée aux « prestations socles » en Maison de Retraite.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29



Retrouvez l'AD-PA sur Twitter : @AssociationADPA

FACEBOOK : <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>

BLOG : <http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées